



CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 14 MARS 2016

Référence du service : BUDGET-PG-PL-VM-03d	Objet de la délibération : AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET PRINCIPAL
<p><u>Etaient présents(es) (35)</u></p> <p>Philippe GRAS, Président</p> <p>Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-Jacques GRANAT, Jean-François LAURENT, Gaëtan PREVOTEAU, <i>Vice-Président(e)s</i></p> <p>William AIRAL, Vincent ALLIER, Marie-Paule ARMAND, Jean-Pierre BONDOR, Jacques BONHOMME, Pilar CHALEYSSIN, Marianne CREPIN, Marie-Reine DELBOS, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Alex DUMAGEL, Jean-Baptiste ESTEVE, Michel FEBRER, Marc FOUCON, Jean-Pierre FUSTER, Michel GABACH, Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Marie-Françoise MAQUART, Antoine MARCOS, Jean-Claude MAZAUDIER, Michel MISSOT, Maurice MOURET, Thierry PESENTI, Bernadette POHER, Bernard PRADIER, Jacky REY, Jean-Noël RIOS, Catherine ROCCO, Joël TENA, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent (e)s</p> <p><u>Etaient représentés(ées) (4 pouvoirs)</u></p> <p>Bernard CLEMENT donne pouvoir à Marie-Paule ARMAND ; Nadine ANDREO donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT ; Sonia AUBRY donne pouvoir à Michel FEBRER ; Jean DENAT donne pouvoir à Jean-Noël RIOS ;</p> <p><u>Etaient excusés(ées), absents(es) (50)</u></p> <p>André BRUNDU, Juan MARTINEZ, Laurent PELISSIER, Fabienne RICHARD, <i>Vice-Président(e)s absent(e)</i></p> <p>Joseph ARTAL, René BALANA, Maryan BONNET, Laurent BURGOA, Sylvie COMPEYRON, , Ivan COUDERC, Robert CRAUSTE, Nathalie CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Alain DUPONT, Arthur EDWARDS, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Richard FLANDIN, Marilynne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Maurice GAILLARD, Théos GRANCHI, Robert HEBRARD, Michaël MANEN, Guy MAROTTE, Pierre MARTINEZ, Pierre MAUMEJEAN, Vivian MAYOR, Murielle NEPOTY, Olivier PENIN, Nicole PERRAU, Corine PONCE-CASANOVA, Thierry PROCIDA, Marie-France RAINVILLE, Jacky RAYMOND, Serge REDER, Olivier RIGAL, Sophie ROULLE, Frédéric SALLE-LAGARDE, André SAUZEDE, Guy SCHRAMM, Jean-Rémy SOLANA, Jean-Marc SOULAS, Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR, Frédéric TOUZELLIER, Gilles TRAUJLET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s</p> <p style="text-align: right;">Sièges : 89 Membres en exercice : 89</p>	

1/3

Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président, rapporteur expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2016-03-14- approuvant le compte administratif 2015 en date du 14 mars 2016 ;

Vu la délibération n° 2016-03-14- approuvant le compte de gestion 2015 en date du 14 mars 2016 ;

Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

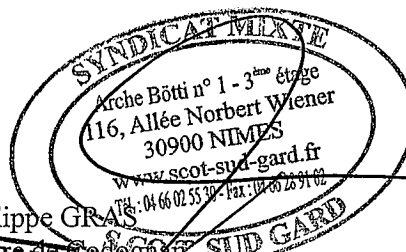
Exprimés : 39 (dont 4 pouvoirs)

Pour :39..... Contre :0..... Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2015 du budget principal 2016 comme indiqué ci-dessous :

Voté le :	
Résultat de fonctionnement N-1	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe +(excédent) ou -(déficit)	+ 65 640,73 €
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe +(excédent) ou -(déficit)	+ 172 004,14 €
C - Résultat à affecter =A+B (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 237 644,87 €
D - Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D001(besoin de financt)	- 821,10 €
Résultat antérieur reporté ligne 001 du compte administratif N-1	+ 89 144,39 €
E - Résultat cumulé d'investissement à reporter ligne 001 du budget 2016	+ 88 323,29 €
F - A déduire « Restes A réaliser » dépenses d'investissement N-1 (4)	0,00 €
G - Excédent de financement (déduction des RAR)	+ 88 323,29 €
AFFECTATION RESULTAT	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement (si G est négatif)	
2) H - Report en fonctionnement R002 (2)	+ 237 644,87 €
3) I - EXCEDENT REPORTE R001 (5)	+ 88 323,29 €

Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard



Philippe GRAS

Président du S.C.O.T. du Sud Gard
Vice-Président de Rhône Vistre Vidourle

